



## Service de garde Laurentide, L'entre-deux.

### Tarifification :

La contribution financière parentale est de **8.35 \$** par jour pour un enfant ayant un statut régulier lequel se définit par une fréquentation du service de garde 2 périodes par jour, 3 jours et plus par semaine.

Frais de service de garde pendant les journées pédagogiques sont de 9.00 \$. Une contribution supplémentaire peut être demandée pour la tenue de certaines activités optionnelles.

En cas d'absence, les frais de garde seront facturés tels que précisés sur la fiche d'inscription.

### **Grille des tarifs du service de garde pour élèves régulier, sans les journées pédagogiques.**

Paiement	Nombre de jours de classe	Montant à payer
Août et Septembre 2019	<b>20</b>	<b>167,00\$</b>
Octobre 2019	<b>21</b>	<b>175,35\$</b>
Novembre 2019	<b>19</b>	<b>158,65\$</b>
Décembre 2019	<b>14</b>	<b>116,90\$</b>
Janvier 2020	<b>18</b>	<b>150,30\$</b>
Février 2020	<b>18</b>	<b>150,30\$</b>
Mars 2020	<b>17</b>	<b>141,95\$</b>
Avril 2020	<b>19</b>	<b>158,65\$</b>
Mai 2020	<b>18</b>	<b>150,30\$</b>
Juin 2020	<b>15</b>	<b>125,25\$</b>
Total	<b>179</b>	<b>1 494,65\$</b>

La contribution financière parentale pour un enfant ayant un statut sporadique (enfant dont la fréquentation ne correspond pas à la définition d'un enfant ayant un statut régulier) est déterminée selon les périodes de fréquentation telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les périodes (payable sur réception de la facture mensuelle).

### **Les différents tarifs sont sujets à changement.**

Matin (avant les classes) :	6,00\$
Midi :	3,00\$
Après-midi (après les classes) :	9,50\$
Coût maximum de la journée :	12,25\$

- Possibilités d'indications des prix pendant l'année.

## Service de garde Laurentide, L'entre-deux.



### Tarifification :

La contribution financière parentale est de **3.00 \$** par jour pour un enfant ayant un statut dîneur lequel se définit par une fréquentation du service des dîneurs pour un jour et plus par semaine.

En cas d'absence, les frais de garde seront facturés tels que précisés sur la fiche d'inscription.

### **Grille des tarifs du service des dîneurs, sans les journées pédagogiques.**

Paielement	Nombre de jours de classe	Montant à payer
Août et Septembre 2019	<b>20</b>	<b>60.00 \$</b>
Octobre 2019	<b>21</b>	<b>63.00 \$</b>
Novembre 2019	<b>19</b>	<b>57.00 \$</b>
Décembre 2019	<b>14</b>	<b>42.00 \$</b>
Janvier 2020	<b>18</b>	<b>54.00 \$</b>
Février 2020	<b>18</b>	<b>54.00 \$</b>
Mars 2020	<b>17</b>	<b>51.00 \$</b>
Avril 2020	<b>19</b>	<b>50.00 \$</b>
Mai 2020	<b>18</b>	<b>57.00 \$</b>
Juin 2020	<b>15</b>	<b>45.00 \$</b>
Total	<b>179</b>	<b>537,00\$</b>

### ***Modalités de paiement***

Un état de compte sera envoyé par transmission électronique (courriel) au début de chaque mois à tous les usagers. Les frais de garde sont payables par Internet, par chèque et, exceptionnellement, en argent comptant au bureau du service de garde. Vous devrez effectuer votre paiement sur réception de l'état de compte au début du mois.

- Possibilités d'indications des prix pendant l'année.